

JEUDI 20 OCTOBRE 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

**AIR CORSICA REJOINT
LA CONVENTION DES
ENTREPRISES POUR LE
CLIMAT (CEC)
PROVENCE CORSE**

LA COMPAGNIE INTEGRE AINSI UN COLLECTIF NATIONAL CONSTITUÉ DE DÉCIDEURS ECONOMIQUES, DANS LE BUT DE DEVENIR UN LEADER ET UN ACCELERATEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE SON TERRITOIRE.

Le 15 octobre 2022, à Marseille, Air Corsica a été retenue pour participer à la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Provence Corse, qui se déroulera de Janvier à Octobre 2023.

Elle intègre ainsi un collectif national, constitué, à terme, de 60 décideurs économiques, qui se réuniront pendant 10 mois pour construire 60 feuilles de route de transformation de leur modèle d'affaires, et le rendre compatible avec les limites planétaires et les objectifs européens de réduction des émissions carbone.

Pendant la durée de ce parcours, Air Corsica participera à des projets de coopération entre entreprises, organisations participantes et acteurs régionaux, contribuant à la transition écologique et à la résilience du territoire.

Selon Luc Bereni, Président du Directoire d'Air Corsica, « *participer à la CEC, c'est s'engager dans un mouvement en faveur de la transition écologique de notre territoire, acquérir une méthode et des outils, et bien sûr échanger et construire une stratégie de développement durable avec d'autres entreprises sur le plan national* ».

Cet engagement d'Air Corsica s'inscrit pleinement dans la cadre de sa stratégie en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), déployée sous la bannière « **Ambizione 2025** ». Tournée vers l'avenir, celle-ci se fonde sur trois piliers fondamentaux :

1. Renforcer et faire rayonner des valeurs communes
2. Améliorer la performance environnementale de son activité
3. Amplifier son ancrage territorial et sociétal



Retrouver la stratégie RSE d'Air Corsica :
aircorsica.com/la-compagnie/rse